

Compte rendu de Conseil municipal du 11 mai 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : GACIOCH Michel (pouvoir D. SECHERESSE), BAILLON Anaïs (pouvoir V. BERNARDEAU), BENOIST Nadia (pouvoir C. MIETTON) BROUCHET Kevin, LONJARD Laetitia (pouvoir R. RAGUENAUD).

Absente : AUBINEAU-DUBOIS Audrey.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les compte-rendu de séance des 30 mars et 13 avril 2017.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
227, rue Piot Sect. AI 18 et AI 20	Bâti	2 599 m ²
297, rue Piot Sect. AI 17	Bâti	1 467 m ²
10, rue du 8 mai 1945 Sect. AH 18	Bâti	787 m ²

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une enveloppe globale de 6 673 € à 36 associations locales afin de les soutenir dans leur action. L'aide annuelle varie de 50 € à 350 € en fonction des activités proposées et du niveau d'encadrement des jeunes (pour les disciplines sportives notamment). L'ADMR est bénéficiaire d'une aide de 1€ par habitant, soit 1793 € cette année.

Le conseil attribue également un soutien financier pour les projets des écoles (2 811,50 € en élémentaire et 1 062 € en maternelle) en plus des 350 € versés à chacune des deux coopératives scolaires.

BUDGET 2017 DU LOTISSEMENT COMMUNAL N°2

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 30 mars dernier, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe 2017 du lotissement communal n°2, pour un montant en dépenses et recettes réelles de fonctionnement de 537 700 €.

FACTURATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

Les droits de place du marché sont encaissés chaque mercredi par le régisseur de recettes qui ne peut assurer l'encaissement du dimanche, compte tenu de son repos hebdomadaire. En conséquence, et afin de rétablir l'égalité de traitement entre tous les commerçants, le conseil approuve à l'unanimité le principe d'une facturation trimestrielle des droits de place pour chaque commerçant présent le mercredi ou le dimanche. Cette nouvelle disposition est applicable à compter du 1^{er} juin 2017.

DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

Vu la délibération instaurant la facturation des droits de place des commerçants du marché, et considérant, de ce fait, l'absence de recettes à encaisser par la régie de recettes des droits de place, le conseil municipal prononce la dissolution de la régie de recettes des droits de place, à compter du 1^{er} juin 2017.

MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE

Dans le cadre du programme de financement des travaux de mise en conformité des points d'éclairage public, le conseil approuve, à l'unanimité, le lancement d'un appel d'offres pour la mise en sécurité et la maintenance du dispositif d'éclairage public d'une durée de quatre ans.

DELEGUES SYNDICAT DES TROIS RIVIERES

Sur demande conjointe des deux délégués initialement désignés pour siéger au syndicat des trois rivières, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la permutation des postes de M. Jean-Pierre BOUSSEAU qui devient délégué titulaire, et de Mme Séverine VACHON, nommée délégué suppléante, cette dernière étant, par ailleurs, présidente de l'IBSN, acteur majeur dans la gestion de l'eau.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'un virement de crédits sur le budget du CCAS, au sein de la section de fonctionnement, pour un montant de 600 € (achat du réfrigérateur proposé aux restos du cœur) et l'inscription au budget principal, d'un crédit supplémentaire de 3 947,76 € (en dépenses et en recettes d'investissement), au titre de la régularisation des écritures comptables liées à la prise en charge, par la CAN, des travaux d'aménagement du quai de bus à la Revêtizon.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux sur RD 650 : les travaux financés par le conseil départemental pour la reprise partielle de la bande de roulement entre la rue du commandant Caud et la rue Abel Brillault se dérouleront du 29 mai au 2 juin 2017.

Site internet : une nouvelle formule est actuellement à l'étude afin de faciliter la gestion et l'utilisation du site de la commune.

Rythmes scolaires : les activités périscolaires pourraient être revues suivant la décision qui sera arrêtée par le nouvel exécutif de l'Etat.

Séance levée à 22h